



175914 - La vertu d'une prière de quatre rakaa faite après la prière d'isha

question

Le hadith selon lequel celui qui fait une prière de quatre rakaa après la prière d'isha les verra doter de la même valeur qu'elles possèderaient si on les accomplissait au cours de la Nuit du destin est-il authentique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est reçu surement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qu'il accomplissait quatre rakaa après la prière d'Isha, une fois rentré chez lui. La pratique s'atteste dans ce hadith d'Ibn Abbas (P.A.a):«J'avais passé la nuit chez ma tante , Maymouna fille de Harith, épouse du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui recevait ce dernier cette nuit-là. Auparavant, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait fait la prière d'isha et était rentré chez lui. Il fit quatre rakaa avant de se coucher. Plus tard, il se leva et dit: **Le garçon s'est-il endormis** ou une autre phrase pareille? Puis il se mit debout et je me mis à sa gauche et il me plaça à sa droite et fit une prière de cinq rakaa puis une autre de deux rakaa avant de se coucher et s'endormir au point que je l'entendis ronfler. Puis il sortit pour aller faire la prière.» (Rapporté par al-Bokhari,117).

Un autre hadith, bien que faible, indique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de faire une prière de quatre rakaa après celle d'isha.

Aicha (P.A.a) a dit: **Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'avait jamais fait la prière d'isha et était rentré chez moi sans faire une prière de quatre ou six rakaa.** (Rapporté par Abou Dawoud sous le numéro 1303 et jugé faible par al-Albani dans Dhaif Abou Dawoud; al-Oum (2/57). Va dans le même sens ce hadith d'Abdoullah ibn Zoubayr: **Quand le Messenger d'Allah**



(Bénédiction et salut soient sur lui) avait fait la prière d'isha, il faisait une prière de quatre rakaa clôturée par une seule puis il dormait jusqu'à l'heure de ses prières nocturnes. (Rapporté par Ahmad dans al-Mousnad (26/34), édition de l'établissement Rissala. Le hadith est jugé faible par les réviseurs de l'édition à cause de son interruption.

La sunna pratique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) indique la légitimité de l'accomplissement d'une prière de quatre rakaa après la prière d'isha. C'est pourquoi les ulémas sont tous d'avis que cette prière est à faire après la prière d'isha. Qu'un hadith authentique en atteste la vertu ou pas.

Les jurisconsultes hanafites considèrent ces quatre rakaa comme une sunna à faire régulièrement après la prière d'isha. Voir Fateh al-qadir (441/1-449). Mais, le plus évident- Allah le sait mieux- est que cette prière est l'une des prières surérogatoires libres à faire dans le cadre de l'animation de la nuit. Ibn Qoudama les appelle ainsi dans al-Moughni (2/96): prière surérogatoire.

Deuxièmement, on a reçu à propos de la vertu des quatre rakaa à faire après la prière d'isha cinq hadith hautement attribués au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et dix traditions venues des compagnons et de leurs successeurs immédiats portant sur leurs paroles et actes. Il s'agit de très nombreux hadith auxquels Ibn Abi Chayba a consacré un chapitre de son ouvrage al-Moussannaf intitulé: à propos des quatre rakaa à accomplir après la prière d'isha. Al-Marouzi en a fait de même dans son remarquable ouvrage intitulé : animer la nuit par la prière dans le chapitre : les quatre rakaa à faire après la prière d'isha. Il en est de même encore d'al-Bayhaqui dans as-Sunan al-Koubra , ouvrage qui comprend un chapitre intitulé: accomplir quatre rakaa ou plus après la prière d'isha.

Nous allons citer ci-après les hadiths et traditions pour les commenter dans la mesure du possible:

Le premier hadith:

D'après Ibn Omar (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque fait la prière d'isha en groupe et y ajoute quatre rakaa avant de quitter la mosquée, aura agi comme s'il avait accompli les mêmes rakaa au cours de la nuit du Destin.** (Rapporté par at-Tabari



dans al-Mou'djam al-Kabir (13-14 p.130). On lit dans al-Mou'djam al-Awsat (5/254):«Muhammad ibn al-Fadhl as-Saqati nous l'a raconté d'après Mahdi ibn Hafs, d'après Isaac al-Azraq, d'après Abou Hounayfa d'après Mouharib ibn Dithar qui tenait le hadith d'Ibn Omar. C'est par la voie d'at-Tabarani qu'Abou Nouaym l'a rapporté dans Mousnadou Abi Hanfah,p.223. Pour Tabarani, ce hadith n'a été rapporté d'après Ibn Omar que par Mouharib ibn Dithar et il n'a été rapporté de ce dernier que par Abou Hanifah. Isaac al-Azraq fut le seul à l'avoir rapporté.

Al-Iraqi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Il (le hadith) souffre d'une faiblesse.**
Extrait de Tarh at-tathrib, 4/162).

Al-Haythami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **sa chaîne de transmission comporte un faible qui pourtant n'a pas été traité de menteur.**Extrait de Madjma' az-Zawaaid (2/40). Il dit encore: **On y trouve un rapporteur traité de faible.** Extrait de Madjma az-Zawaaid (2/231).

Commentant les propos d'at-Tabarani: **Isaac al-Azraq fut le seul à l'avoir rapporté.**, cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit:« Il (Isaac) est le fils de Youssouf al-Waasiti. Il est sûr comme l'ensemble des hommes composant la chaîne (des rapporteurs du hadith) hormis Abou Hanifah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) jugé faible (en hadith) par les imams...Sa faiblesse a été évoquée par al-Hafehz al-Haythami qui a dit après avoir cité le hadith: **Il souffre d'une faiblesse.** Il s'était exprimé ainsi comme s'il craignait de dévoiler le nom (du faible) par peur d'un mal pouvant provenir des hanafites fanatiques de son temps. Qu'Allah nous protège du mal du fanatisme et des fanatiques. Le reste des hommes composant la chaîne du hadith sont cités dans at-Tahdhib, à l'exception d'as-Saqati. Sa biographie est reproduite dans Tarikhou Baghdad (3/153). Al-Khatib dit: il (as-Saqati) était sûr). Ad-Daraqoutni l'a qualifié de véridique.» Extrait succinct de silsilatoul ahadith adh-dhaiifah, n° 5060.

Le deuxième hadith:

D'après Ibn Abbas le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Celui qui accomplit quatre rakaa après la prière d'isha en récitant dans les deux premières les sourates: 109 et 112 et dans les deux dernières les sourates 32 et 67, on les lui inscrira comme s'il les avait accompli au**



cours de la Nuit du Destin. (Rapporté par al-Marouzi dans l'animation de la nuit par la prière p.92 et par at-Tabarani dans al-Mou'djam al-Kabir (11/437) et par al-Bayhaqui dans as-Sunan al-koubra (2/671). Ils l'ont tous rapporté par la voie de Saïd ibn Abi Maryam. Celui dit: Abdoullah ibn Faroukh m'a raconté d'après Abou Farwah d'après Salim al-Aftas d'après Saïd ibn Djoubayr qui le tenait d'Ibn Abbas qui l'a reçu du haut (du prophète).

Al-Bayhaqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:**ibn Faroukh al-Misri fut le seul à l'avoir rapporté.**

Cette chaîne est faible en raison de la présence d'Abou Farwah, Yazid ibn Sinan ar-Rahawi. Les critiques du hadith sont unanime à le juger faible. Bien plus, Yahya ibn Ma'in dit: **Il n'est rien.** An-Nassai dit: **Ses hadith sont à abandonner.** Ibn Ady dit de lui: **L'ensemble de ses hadiths ne sont pas mémorisés.** Voir Tahdhib at-Tahdhiib (11/336). Voilà pourquoi al-Haythami l'a jugé faible dans Madjma' az-Zawaid (2/231) et al-Albani dans Silsilatoul ahadith adhhaifah dans son commentaire du hadith n° 5060.

Le troisième hadith

D'après Anas (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Quatre rakaa faites après la prière de zouhr et quatre rakaa après celle d'isha possèdent la même valeur que leurs équivalentes faites dans la nuit du Destin.** (Rapporté par at-Tabarani dans al-mou'djam al-Awsat (3/141) par la voie de Yahya ibn Ouqbah ibn Abi al-Ayzaar d'après Muhammad ibn Djahadah qui a dit: **Ce hadith n'a été rapporté par Muhammad ibn Djahaadah que par Yahya.**

Cette chaîne est très faible en raison de la présence de Yahya ibn Ouqbah ibn Abi al-Ayzaar. Abou Hatim a dit de lui qu'il inventait des hadiths. Al-Bokhari dit de lui que ses hadiths sont contestables. Ibn Ma'in le qualifie de malin menteur.» Voir Lissan al-Mizaan (8/464).

Al-Haythami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:**On y trouve Yahya ibn Ouqbah ibn Abi al-Ayzaar qui est très faible.** Extrait de Madjma' az-Zawaid (2/230). Al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) le qualifie de très faible.» Extrait de silsilatoul ahadith adh-dhaifah, n° 2739, 5058.



Le quatrième hadith

D'après al-Baraa ibn Azeb (P.A.a), le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:« Celui qui accomplit quatre rakaa avant la prière de dhohr est comme celui qui les accomplit dans la nuit à venir. Celui qui les accomplit après la prière d'isha est comme celui qui les accomplit dans la Nuit du Destin. Quand un musulman rencontre un autre musulman et lui serre la main, les deux ne se sépareront avant d'avoir leurs péchés pardonnés, s'ils sont sincères. (Rapporté par at-Tabarani dans al-Mou'djam al-Awsat (6/254). At-Tabarani a dit: Muhammad ibn Ali as-Saegh nous a raconté que Said ibn Mansour lui a raconté que Nahed ibn Salim lui a raconté qu'Amaar, Abou Hachem lui a rapporté d'après Rabii ibn Loth qui le tenait de son oncle paternel, al-Baraa ibn Azeb (P.A.a). At-Tabarani dit encore:« Ce hadith n'a été rapporté de Rabii ibn Loth que par Ammar Abou Hachem. Nahed ibn Salim est le seul à l'avoir rapporté.

Al-Haythami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **On y trouve Nahed ibn Salim al-Bahily et d'autres. Et je ne les ai trouvé citer par personne.** Extrait de Madjmaou Zawaid (2/221).

Al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Faible (est)...Nahed ibn Salim al-Bahily. Je n'ai pas trouvé sa biographie. Al-Haythami dit à propos du hadith (sus mentionné):«On y trouve Nahed ibn Salim al-Bahily et d'autres que je n'ai trouvé citer par personne. Je ne connais pas celui qu'il voulait il désigner par 'd'autres' à moins qu'il s'agisse du maître de Tabarani car celui-ci a dit: **Muhammad ibn Ali as-Saegh nous a raconté que Said ibn Mansour lui a raconté que Nahed ibn Salim al-Bahily... Cependant al-Haythami n'avait pas l'habitude de critiquer les maîtres inconnus ou occultés d'at-Tabarani qui n'étaient pas mentionnés dans al-Mizaan. Allah le sait mieux.** Extrait de Silsilatoul ahaadith adh-dhaiifa, n° 5053.

Le cinquième hadith

D'après Yahya ibn Kathir:«Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné à ses compagnons l'ordre de réciter les sourates (32) et (67) car chaque verset des deux sourates vaut soixante dix versets des autres sourates. Celui qui les récite après la prière d'isha est comme celui qui les récite au cours de la Nuit du Destin. (Rapporté par Abdourrazzaq dans al-Moussannaf



(3/382) d'après Muammar ibn Rachid d'après Yahya ibn Abi Kathir comme il apparaît, donc de manière anonyme) Yahya ibn Abi Kathir fait partie des jeunes de la génération qui a suivi celle des compagnons. il mourut en 132 de l'Hégire. On ne sait pas de qui il avait reçu le présent hadith. Ce qui fait partie des causes de la faiblesse d'un hadith. Voir Tahdhiib al-Kamal (11/269).

Troisièmement, concernant les tradition reçues des compagnons et de leurs successeurs immédiats à propos du sens du hadith, elles se présentent comme suit:

Première tradition

D'après Abdoullah ibn Massoud (P.A.a): **Quiconque accomplit quatre rakaa après la prière d'isha sans les séparer par un salut final est comme celui qui les accomplit pendant la Nuit du Destin.** Ibn Abi Chaybah l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/127) en ces termes: **Wakii nous l'a raconté d'après Abdoul Djabbar ibn Abbas d'après Qays ibn Wahb d'après Abdoullah ibn Mourrah.** Cette chaîne (de rapporteurs) est bonne et continue.

Deuxième tradition

D'après Abdoullah ibn Amer (P.A.a): **Celui qui accomplit quatre rakaa après la prière d'isha est comme celui qui les accomplit au cours de la Nuit du Destin.** Ibn Abi Chayba l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/127) en ces termes: **Idriss nous a raconté d'après Housseyn d'après Moudjahid d'après Abdoullah ibn Amer.** Nous disons que cette chaîne est composée de rapporteurs surs. Cependant, une divergence porte sur le fait pour Moudhahid d'avoir entendu (le hadith) d'Abdoullah ibn Amer ibn al-Aas. Al-Bardiidji dit: **Moudhahid a rapporté des hadiths d'Abou Hourayrah et d'Abdoullah ibn Amer. On dit qu'il n'a rien entendu (d'eux).** Voir Tahdhiib at-Tahdhiib (10/43)

Troisième tradition

Aicha a dit: **Quatre rakaa après la prière d'isha valent leurs équivalentes faites au cours de la Nuit du Destin.** Ibn Abi Chaybah l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/127) en ces termes: « Muhammad ibn Foudhayl nous a raconté d'après al-Alaa ibn al-Moussayib d'après Abdourrahman ibn al-Aswad



d'après son père qui le tenait d'Aïcha.

Les rapporteurs compris dans cette chaîne sont sûrs. Cependant, nous ne connaissons personne qui ait cité Abdourrahman ibn al-Aswad parmi les maîtres d'al-Alaa ibn al-Moussayib.

Quatrième tradition

Abdoullah ibn Omar (P.A.a) a dit: **Quiconque accomplit quatre rakaa après la prière d'isha et avant de quitter la mosquée, elles auront la même valeur que quand on les accomplit au cours de la Nuit du Destin.** Muhammad ibn al-Hassan ach-Chaybaani l'a rapporté - d'après ce qui est affirmé dans al-Aathar (1/292)- d'après son maître, l'imam Abou Hanifah, d'après al-Harith ibn Ziyad ou Mouharib ibn Dithar- le doute est de Muhamamd- d'après Ibn Omar.

Cette chaîne est faible en raison du doute et de l'hésitation. Nous n'avons pas vu la biographie d'al-Harith ibn Ziyad. Toutefois, al-Hafehez ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **Il l'a reçu sans doute de Mouharib... Quant à al-Harith ibn Ziyad, je n'ai pas trouvé son nom parmi ceux qui ont rapporté les hadiths d'Ibn Omar.** Extrait de al-iithar bi ma'rifatil al-Aathar,p.57.

Cinquième tradition

D'après Kaab ibn Mani, dit Kaab al-Ahbaar, il (le Prophète) dit: **Quiconque accomplit quatre rakaa après la prière d'isha en embellissant la gémulation et la prosternation, elles seront comme leurs équivalentes accomplies au cours de la Nuit du Destin.** Le hadith est transmis à travers de nombreuses chaînes reçues de Kaab al-Ahbaar. Nous n'avons pas voulu être long en les énumérant exhaustivement. Ibn Abi Cahyba, an-Nassai , Dara Qoutni, al-Bayhaqi et d'autres les ont citées.

Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit à propos de l'une de ces chaînes: **Cette chaîne ne représente aucun inconvénient. Cependant , elle s'arrête à Kaab, dit Kaab al-Ahbar. S'il avait fait remonter le hadith hautement, il ne constituerait pas un argument car il serait alors libre (anonyme).. Que dire alors quand il ne fait que se l'attribuer?!** Extrait de Silsilatoul ahaadith adh-dhaiifah, hadith n° 5053.



Sixième tradition

Maysara et Zadan ont dit: Il (le Prophète) avait l'habitude d'accomplir quatre rakaa avant la prière de zouhr et deux rakaa après cette prière et deux autres après la prière du coucher du soleil et quatre rakaa après la prière d'isha et deux rakaa avant l'aube. Je l'ai trouvé ainsi sans la mention du nom du compagnon. Il semble qu'il s'agit d'Ali ibn Abi Talib car c'est de lui que Maysara recevait ses hadith. Ibn Abi Chayba l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/19) en ces termes: Aboul Ahwas nous l'a raconté d'après Ataa ibn as-Saib.

Septième tradition

Abdourrahman ibn al-Aswad a dit: Quiconque accomplit quatre rakaa après la prière d'isha, elles auront la même valeur que si on les accomplissait durant la Nuit du Destin. Ibn Abi Chaybah l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/127) en ces termes:«Al-Fadhl ibn Doukayn nous a raconté d'après Boukayr ibn Amer qui le tenait d'Abdourrahman..

Huitième tradition

Abdourrahman ibn Khalid al-Khouzai a dit:«J'étais assis auprès d'Ataa quand arriva un homme qui dit:

-Abou Muhammad! Tawous prétend que celui qui accomplit la prière d'isha puis y ajoute deux rakaa dans lesquelles il récite la sourate (32) dans la première et la sourate (67) dans la seconde sera comme celui qui aura passé toute la Nuit du Destin en prière.

-Tawous a raison. Je ne l'abandonne pas.

Abou Nouaym dit dans Hilyatoul Awliyaa (4/6):«Omar ibn Ahmad ibn Omar, le cadi, nous a raconté qu'Abdoullah ibn Zidaan lui a raconté qu'Ahmad ibn Hazem lui a raconté qu'Awn ibn Salam lui a raconté que Djaberibn Mansour, frère d'Isaac ibn Mansour as-Souli lui avait raconté le hadith d'après Imraan ibn Khalid.

Neuvième tradition



Al-Qassim ibn Ayyoub a dit: **Saïd ibn al-Djoubayr avait l'habitude d'accomplir quatre rakaa après la prière d'isha. Pendant ce temps, je lui parlais à partir de la maison mais il ne me répondait pas.** Al-Marouzi l'a rapporté dans Taziim qadri as-Salaah (1/167) en ces termes:« Yahya nous a raconté que Abbad ibn al-Awwam lui avait raconté d'après al-Housseyn qui tenait le hadith d'al-Qassim.

Dixième tradition

Moudjahid dit: **Quatre rakaa accomplies après la prière d'isha valent leurs équivalentes accomplies au cours de la Nuit du Destin.** Ibn Abi Chaybah l'a rapporté dans al-Moussannaf (2/127) en ces termes: **Yaala nous raconté d'après al-A'mach qui tenait le hadith de Moudjahid.**

Quatrièmement, pour résumer, disons qu'il a été rapporté de manière certaine que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) avait l'habitude d'accomplir quatre rakaa après la prière d'isha. Quant aux hadith qu'on a fait remonter très haut et qui évoquent le sujet, ils sont tous très faibles. Celui qui en est le meilleur reste celui reçu d'Ibn Omar en dépit de sa faiblesse.

Quant aux traditions reçues des compagnons et de leurs successeurs immédiats, elles reflètent l'application des ancêtres pieux de cette sunna et la propagation de la pratique en leur sein. Celle-ci fait partie des prières nocturnes dont le mérite est prouvé par des dizaines d'arguments tirés du Livre et de la Sunna. Quant à dire que les dites rakaa ont la même valeur que leurs équivalentes faites au cours de la Nuit du Destin, cela mérite qu'on s'abstienne de le confirmer d'autant plus que l'information repose sur des propos de Kaab al-Ahbaar connu pour avoir l'habitude d'expliquer la charia à la lumière d'emprunts tirés des écrits des gens du Livre. Nous craignons qu'il fût à l'origine du mérite évoqué. Ceux parmi les compagnons qui l'auraient reçu de lui ne l'auraient fait qu'à cause de leur attachement aux vertus des actes dont on espère recevoir une récompense et dont l'accomplissement ne nuit en rien.

Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a donné à ces traditions le statut de 'haute sources', ce qui rend possible leur usage comme argument et l'application de leur contenu car il dit: **Le hadith a été vérifié même quand sa chaîne de transmission s'arrête à un groupe de compagnons.. Ensuite, Ibn Abi Chayba a rapporté un hadith identique reçu d'Aïcha, d'Ibn Massoud,**



de Kaab ibn Mani' etd'Abdourrahman ibn al-Aswad. Toutes les chaînes qui remontent à ceux-là sont vérifiées, exception faite de celle de Kaab qui, même arrêtée à lui, revêt le statut de 'haute source' car son contenu ne saurait être une simple opinion personnelle, ce qui est évident. Extrait de Silisilatoul ahaadith adh-dhaifa, n° 5060.

Allah le sait mieux.